



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 49504

Texte de la question

M. Leonce Deprez se referant aux premieres assises nationales de la simplification, organisees a l'Assemblee nationale, le 13 mars 1997, demande a M. le ministre du travail et des affaires sociales comment s'applique sa decision, formulee notamment le 7 decembre 1996 : « nous avons accelere la mise en place de la declaration sociale unique. Elles devront etre obligatoirement appliquees avant le 1er juillet 1997 ».

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49504

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1307